

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 mars 2026 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Gaétan Bergeron, maire de Saint-Ulric
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR 2025-2028 volet 2–Développement territorial – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)
 - 3.1. FRR volet 2–PSPS (Club de golf de Matane – événement "Pro-Am Omnium Volvo 2026")
 - 3.2. FRR volet 2–PSPS (Le Brasier, événements culturels et participatifs – événement "Sommet du ukululé")
 - 3.3. FRR volet 2–PSPS (Développement économique Matanie – projet "Programme incitatif - Destination affaires Gaspésie – secteur La Matanie")
4. FRR 2025-2028 volet 3–Vitalisation – Programme de soutien à la vitalité rurale (SVR)
 - 4.1. FRR volet 3–SVR-v1 (Club des 50 ans et plus, Les Cœurs vaillants – projet "Soupe sur le pouce")
 - 4.2. FRR volet 3–SVR-v1 (Café La Caisse – activité "Carnaval familial")
 - 4.3. FRR volet 3–SVR-v1 (Municipalité de Saint-René-de-Matane – activité "Fête du village")
 - 4.4. FRR volet 3–SVR-v1 (Fermières de Saint-René – activité "Souper de la fête des Mères")
 - 4.5. FRR volet 3–SVR-v1 (Municipalité de Sainte-Paule – activité "Chorale")
 - 4.6. FRR volet 3–SVR-v2 (Municipalité de Saint-René-de-Matane – projet "Équipement estival")
5. EDC – soutien aux actions culturelles en patrimoine (projets "Regard bientraitant" et "Circuit abribus historiques")
6. Renouvellement des Fonds locaux d'investissement 2026-2028 – changements aux modalités de gestion – Info
7. Développement économique – Dossier de prêt CA-12-136 – Annulation des frais de gestion
8. Soumission – Acquisition d'un système de stockage Synology et ses disques durs
9. Révision du protocole local d'intervention d'urgence en partenariat avec la MRC de La Haute-Gaspésie
10. Autorisation de signature – Entente de fourniture de services à la ville de Cap-Chat en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels
11. Modification de la Politique d'utilisation des véhicules de la MRC
12. Modification de la Politique de vidéosurveillance et d'enregistrement de la MRC
13. Arts & Spectacles Matanie – adhésion corporative pour la programmation 2025-2026
14. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 14.1. Embauche au poste de conseiller(ère) en communications et affaires publiques

- 14.2. Création et affichage – Poste de conseiller(ère) en développement agricole et forestier
 - 14.3. Abolition de postes
 - 15. Colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 8 au 10 avril 2026 à Québec
 - 16. Service de prévention incendie
 - 16.1. Convention d'aide financière du FRR volet 4–Coopération intermunicipale – Projet de création d'un service régional de prévention des incendies – Info
 - 16.2. Séminaire de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, été 2026 à Rivière-du-Loup
 - 16.3. Programmes de prévention incendie
 - 16.3.1. Adoption du programme d'inspection périodique des risques moyens, élevés et très élevés
 - 16.3.2. Adoption du programme relatif à l'installation, à la vérification des avertisseurs de fumée et aux visites préventives dans les secteurs présentant des lacunes en intervention
 - 17. Demande de financement – Projet ARTERRE sous la gouverne de Place aux jeunes en région (PAJR)
 - 18. Sauvegarde des écoles rurales – Lettre du Comité de développement de Saint-Adelme à la ministre de l'Éducation – Info
 - 19. Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie – Déjeuner-rencontre "Entreprises, vision & croissance" avec Développement économique Matanie, le 27 mars 2026
 - 20. Autorisation de signature – contrat #0431448327
 - 21. Autorisation de signature – Protocole d'entente – Engagement de confidentialité – Service de prévention incendie
 - 22. Varia
 - 23. Période de questions
 - 24. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

RÉSOLUTION CA-2026-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif de la MRC sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 2–DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

RÉSOLUTION CA-2026-03-02

FRR VOLET 2–PSPS (CLUB DE GOLF DE MATANE – ÉVÉNEMENT "PRO-AM OMNIUM VOLVO 2026")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Club de golf de Matane – événement "Pro-Am Omnium Volvo 2026" : 2 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-03

FRR VOLET 2–PSPS (LE BRASIER, ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET PARTICIPATIFS – ÉVÉNEMENT "SOMMET DU UKULULÉ")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Le Brasier, événements culturels et participatifs – événement "Sommet du ukululé" : 2 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-04

FRR VOLET 2–PSPS (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE – PROJET "PROGRAMME INCITATIF – DESTINATION AFFAIRES GASPÉSIE - SECTEUR LA MATANIE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 2–Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien aux projets structurants (PSPS) pour soutenir les initiatives à fort impact pour la communauté et les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du PSPS;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au FRR volet 2;

- Développement économique Matanie – projet "Programme incitatif – Destination affaires Gaspésie – secteur La Matanie" : 5 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

FRR 2025-2028 VOLET 3–VITALISATION – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ RURALE (SVR)

RÉSOLUTION CA-2026-03-05

FRR VOLET 3–SVR-V1 (CLUB DES 50 ANS ET PLUS, LES CŒURS VAILLANTS – PROJET "SOUPE SUR LE POUCE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Club des 50 ans et plus, Les Cœurs vaillants – projet "Soupe sur le pouce" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-06

FRR VOLET 3–SVR-V1 (CAFÉ LA CAISSE – ACTIVITÉ "CARNAVAL FAMILIAL")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un

programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Café La Caisse – activité "Carnaval familial" : 750 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-07

FRR VOLET 3–SVR-V1 (MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – ACTIVITÉ "FÊTE DU VILLAGE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Municipalité de Saint-René-de-Matane – activité "Fête du village" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-08

FRR VOLET 3–SVR-V1 (FERMIÈRES DE SAINT-RENÉ – ACTIVITÉ "SOUPER DE LA FÊTE DES MÈRES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Fermières de Saint-René – activité "Souper de la fête des Mères" : 850 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-09

FRR VOLET 3–SVR-V1 (MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – ACTIVITÉ "CHORALE")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v1 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Municipalité de Sainte-Paule – activité "Chorale" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-10

FRR VOLET 3–SVR-V2 (MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – PROJET "ÉQUIPEMENT ESTIVAL")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place, dans le cadre de sa gestion du volet 3–Vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR), un programme de soutien à la vitalité rurale (SVR), lequel compte lui-même plusieurs volets, pour soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, à la mobilisation et au dynamisme des communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions du programme SVR;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser l'aide financière suivante, à partir du budget associé au programme SVR-v2 du FRR volet 3–Vitalisation;

- Municipalité de Saint-René-de-Matane – projet "Équipement estival" : 3 200 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-11

EDC – SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES EN PATRIMOINE (PROJETS "REGARD BIENTRAITANT" ET "CIRCUIT ABRIBUS HISTORIQUES")

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signé, en 2025, une première entente triennale de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande de soutien financier du Relais Santé Matane pour le projet "Regard Bientraitant" visant la réalisation d'une activité de médiation culturelle avec les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé une offre de services à Chantal Tremblay et Normand Ouellet pour la réalisation du projet "Circuit abribus historiques" visant la valorisation de l'histoire locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser une aide financière à partir de l'Entente de développement culturel-MCCQ pour les projets suivants :

- Relais Santé Matane – projet **Regard bientraitant** pour la somme demandée de 2 350 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel à la hauteur de 1 410 \$ du MCCQ (60%) et 940 \$ du FRR volet 2 (40%);

- MRC de La Matanie – projet **Circuit abribus historiques** pour la somme de 4 800 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel à la hauteur de 2 880 \$ du MCCQ et 1 920 \$ de la MRC servant à payer les honoraires professionnels de Chantal Tremblay et Normand Ouellet;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DES FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT 2026-2028 – CHANGEMENTS AUX MODALITÉS DE GESTION – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-03-12

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER DE PRÊT CA-12-136 – ANNULATION DES FRAIS DE GESTION

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Matanie (DEM) est l'organisme délégataire de la MRC de La Matanie en matière de développement économique, incluant la gestion du FLI et du FLS;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2026, le prêt numéro CA-12-136 a été entièrement remboursé;

CONSIDÉRANT QUE des frais de gestion impayés de 702,09 \$ sont inscrits aux livres de la MRC de La Matanie en lien avec ce prêt;

CONSIDÉRANT QUE DEM recommande de radier les frais en raison de l'absence de pièces justificatives au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE radier les frais de gestion du bénéficiaire du prêt numéro CA-12-136, soit un montant de 702,09 \$;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à transmettre une quittance pour ledit dossier de prêt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-13

SOUMISSION – ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE STOCKAGE SYNOLOGY ET SES DISQUES DURS

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2026-02-13 autorisant l'achat d'un Synology et de ses disques durs au montant de 17 507,32 \$, avant les taxes applicables, auprès de l'entreprise MicroAge;

CONSIDÉRANT QUE le prix des équipements a connu une hausse entre le moment de l'obtention de la soumission et de l'adoption de la résolution, soit un peu plus de 2 000 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro CA-2026-02-13;

DE confirmer l'achat d'un Synology et de douze disques durs au montant de 22 906,66 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise MicroAge;

QUE la dépense soit défrayée par le surplus non affecté des compétences communes (administration).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-14

RÉVISION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN PARTENARIAT AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) constitue un outil opérationnel essentiel visant à uniformiser et coordonner les actions des intervenants d'urgence, notamment en milieu isolé, hors réseau routier ou difficile d'accès, afin d'assurer des interventions efficaces et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation incendie réalisée sur le territoire de la MRC de La Matanie entraîne la nécessité de revoir son PLIU afin de tenir compte de l'abolition du Service régional de sécurité incendie et de revalider les besoins et modalités opérationnelles entre les différents intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit également procéder à la révision de son PLIU à la suite de la réorganisation des services de sécurité incendie sur son territoire, notamment en raison de l'acquisition de matériel par le SSI de la ville de Cap-Chat et de sa collaboration avec le SSI des Méchins;

CONSIDÉRANT QUE les deux MRC sont voisines, collaborent régulièrement en intervention et partagent plusieurs partenaires actifs sur les territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une démarche conjointe permettrait une économie de temps et de ressources, tout en réduisant la sollicitation du personnel et des bénévoles impliqués dans les deux territoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a déjà octroyé un mandat pour la révision de son PLIU au consultant Patrick Lalonde de l'entreprise ICARIUM, lequel est également responsable de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le consultant estime le coût du mandat à environ 5 000 \$ par MRC, à l'exception des frais de déplacement, soit approximativement 25 heures à un taux horaire de 175 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie refacturera la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat doit être réalisé d'ici la fin de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation d'une révision conjointe du Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) avec la MRC de La Haute-Gaspésie;

D'autoriser un budget maximal de 7 500 \$, financé à partir du surplus du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI), pour la réalisation du mandat;

DE mandater le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, pour signer tout document requis et assurer le suivi administratif et opérationnel du dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-15

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES À LA VILLE DE CAP-CHAT EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION DES BIENS CULTURELS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a mis en place un service d'urbanisme pour desservir les municipalités rurales de son territoire en vertu d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre 0-9), la MRC de La Matanie, laquelle comprend un territoire non organisé, est présumée être une municipalité locale régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et la ville de Cap-Chat désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de services relativement à l'application des règlements en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'entente rédigé par la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme, lequel a un terme fixe d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer l'Entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels avec la ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-16

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite géolocaliser les véhicules de sa flotte automobile principalement pour des raisons relatives à la sécurité de son personnel et du public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des changements proposés par le directeur général à la Politique d'utilisation des véhicules de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE recommander au Conseil d'adopter le projet de modifications à la Politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-17

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE VIDÉOSURVEILLANCE ET D'ENREGISTREMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite géolocaliser les véhicules de sa flotte automobile principalement pour des raisons relatives à la sécurité de son personnel et du public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des changements proposés par le directeur général à la Politique de vidéosurveillance et d'enregistrement des conversations téléphoniques de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

DE recommander au Conseil d'adopter la Politique de vidéosurveillance, de géolocalisation et d'enregistrement des conversations téléphoniques de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-18

ARTS & SPECTACLES MATANIE – ADHÉSION CORPORATIVE POUR LA PROGRAMMATION 2025-2026

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de La Matanie dans le cadre de la 2^e édition de la campagne corporative pour la programmation 2025-2026 du diffuseur Arts et Spectacles Matanie afin d'offrir des billets à son personnel voulant profiter d'activités culturelles offertes dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture selon la formule choisie "2 x plus de culture" pour 24 billets au tarif annuel de 999,40 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 1 149,06 \$.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION CA-2026-03-19

EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource en communications à temps plein pour la MRC;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation transmise verbalement par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de monsieur Yassine Aderdour au poste de conseiller en communications et affaires publiques, poste régulier temps complet de 35 heures/semaine, classe 3 échelon 2 de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Aderdour entrera en fonction à compter du 30 mars 2026 et sera assujetti aux dispositions de la convention collective notamment une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois);

QUE la présente embauche soit assujettie à la condition, pour monsieur Aderdour, d'être détenteur d'un permis de conduire du Québec, catégorie 5, avant la fin de sa période probatoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-20

CRÉATION ET AFFICHAGE - POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) EN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller(ère) en développement agricole est vacant depuis avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ingénieur(e) forestier(ère) est devenu vacant en février 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite procéder à la réorganisation en regroupant les tâches relatives au développement agricole et forestier dans un même poste, notamment afin de tenir compte des changements apportés à la gestion du marché public et aux défis de financement des activités déléguées sur les terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'affichage et de description de tâches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la création d'un poste régulier de conseiller(ère) en développement agricole et forestier, à temps plein (35 heures/semaine) dont la rémunération sera établie par la classe 3 de la convention collective en vigueur;

D'entériner l'affichage à l'interne et d'autoriser l'affichage à l'externe;

DE mandater le comité administratif pour la sélection et l'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-21

ABOLITION DE POSTES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et la section locale 4602 du Syndicat canadien de la fonction publique ont signé une nouvelle convention collective, le 9 octobre 2025, pour les années 2025-2029;

CONSIDÉRANT QU'un poste de « conseiller(ère) en développement agricole » et un poste de « ingénieur(e) forestier(ère) » sont présentement vacants;

CONSIDÉRANT la création d'un poste de « conseiller(ère) en développement agricole et forestier »;

CONSIDÉRANT QUE le moment est opportun pour procéder à l'abolition des postes dépourvus de détenteur qui ne sont plus requis en fonction des besoins de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'abolir, avec effet immédiat, le poste de « conseiller(ère) en développement agricole » et le poste de « ingénieur(e) forestier(ère) ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2026-03-22

COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) DU 8 AU 10 AVRIL 2026 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'intérêt de messieurs Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable, et Cheikh Ahmadou Bamba Ngom, technicien à la gestion environnementale, à participer au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 8 au 10 avril 2026 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'inscription au montant de 550 \$, plus les taxes applicables, par membre, pour la participation de messieurs Sanon et Ngom au colloque annuel de l'AGRCQ du 8 au 10 avril 2026 à Québec;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU FRR VOLET 4– COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-03-23

SÉMINAIRE DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC, ÉTÉ 2026 À RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'intérêt de messieurs Billy Tremblay, technicien en prévention incendie sénior, Samuel Belliveau-Côté, technicien en prévention incendie, et Oussama Refas, agent à la prévention incendie, à participer au séminaire annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) sur deux jours au cours de l'été 2026 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE l'événement annuel offre des opportunités de formation, de réseautage et de perfectionnement pour les professionnels de la prévention incendie et permet d'échanger sur les pratiques, de découvrir des innovations et de renforcer la sécurité à travers le partage de connaissances;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe du Service de prévention incendie sont membres de l'ATPIQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement de l'inscription au montant de 200 \$, plus les taxes applicables, par membre, pour la participation de messieurs Tremblay, Belliveau-Côté et Refas au séminaire de l'ATPIQ au cours de l'été 2026 à Rivière-du-Loup;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais de repas et, advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

PROGRAMMES DE PRÉVENTION INCENDIE

ADOPTION DU PROGRAMME D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

ADOPTION DU PROGRAMME RELATIF À L'INSTALLATION, À LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET AUX VISITES PRÉVENTIVES DANS LES SECTEURS PRÉSENTANT DES LACUNES EN INTERVENTION

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET ARTERRE SOUS LA GOUVERNE DE PLACE AUX JEUNES EN RÉGION (PAJR)

SAUVEGARDE DES ÉCOLES RURALES – LETTRE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADELME À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION – INFO

RÉSOLUTION CA-2026-03-24

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MATANIE – DÉJEUNER-RENCONTRE "ENTREPRISES, VISION & CROISSANCE" AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE, LE 27 MARS 2026

CONSIDÉRANT l'invitation au déjeuner-rencontre de la Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie, le 27 mars 2026 au Quality Inn & Suites de Matane, en compagnie de l'équipe de Développement Économique Matanie (DEM) sous le thème "Entreprises, vision & croissance";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au coût de 35,00 \$ plus les taxes, petit-déjeuner inclus, pour la participation de monsieur Philippe Savard, préfet suppléant et maire de Sainte-Paule, au déjeuner-rencontre avec DEM, le 27 mars 2026 au Quality Inn & Suites de Matane.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT #0431448327

RÉSOLUTION CA-2026-03-25

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ – SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT les obligations incombant à la Ville de Matane et la MRC de La Matanie, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, le 16 avril 2025, la résolution numéro 2025-04-24 par laquelle elle a déclaré sa compétence dans le domaine de la prévention des incendies pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la communication de documents et de renseignements personnels détenus par la Ville est nécessaire à la MRC pour l'exercice de sa compétence en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance du protocole d'entente de confidentialité visant à encadrer le partage d'information entre la Ville et la MRC relativement aux dossiers de prévention (désignant l'ensemble des documents, rapports, avis, plans et renseignements, sous quelque forme que ce soit, relatifs à la prévention incendie sur le territoire) appartenant à la Ville, lesquels sont nécessaires à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de prévention incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, à signer le protocole d'entente de confidentialité avec la Ville de Matane relativement aux dossiers de prévention incendie.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2026-03-26

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*